

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.195

L'An deux Mille Treize, le 4 octobre, à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 27 septembre 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 27 septembre 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

M. CHABASSE, M. DENIS, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, Mme MAIRE, Mme MONJOIN, M. MERLE, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. COASSIN représenté par M. FILOCHE
M. LABIA représenté par M. GIRAUD
M. MEGLIO représenté par Mme CIRAUD-LANOUE
M. PAVON représenté par Mme LECOMTE

ETAIENT ABSENTES-EXCUSEES : Mme BARRAUD DUCHERON
M. CAU
Mme DESCHANP
Mme LEFEBVRE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 29

Madame Marie-José DOUMECQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : CONSTRUCTION DE 55 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX ET REHABILITATION DE LA RESIDENCE "TOUT VENT" - BAIL EMPHYTEOTIQUE ET CONVENTION A INTERVENIR ENTRE HABITAT 17 ET LA VILLE DE ROYAN

RAPPORTEUR : Mme SERRE

VOTE : UNANIMITE

Par délibération n° 10-010 du 4 janvier 2010, le conseil municipal a décidé de céder par bail emphytéotique, pour une durée de cinquante (50) ans, des terrains en vue de la création de logements sociaux sur le site de "Tout Vent".

Par délibération n° 12-117 du 23 juillet 2012, le conseil municipal a décidé d'approuver :

- le projet mené par HABITAT 17 portant sur la réhabilitation de 48 logements existants de la résidence "Tout Vent" et de la construction de 55 logements locatifs sociaux en BBC (bâtiment basse consommation).
- d'approuver la convention à intervenir avec HABITAT 17, portant sur la construction de 55 logements neufs et la réhabilitation de 48 logements.

Or, la Caisse des Dépôts et Consignations, qui finance l'opération pour le compte d'HABITAT 17, demande que le bail emphytéotique accordé porte sur cinquante-deux (52) ans, à compter du versement de la première échéance.

Compte-tenu des différents délais (rédaction des actes et modalités de délivrance des prêts), il est proposé que la durée de la convention soit consentie pour cinquante-cinq (55) ans.

Il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à conclure et à signer la convention à intervenir avec HABITAT 17

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu la demande de la Caisse des Dépôts et Consignations en date du 24 septembre 2013
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'abroger les délibérations n° 10-010 du 4 juillet 2010 et n° 12-117 du 23 juillet 2012,
- d'approuver le projet mené par HABITAT 17 portant sur la réhabilitation de 48 logements existants de la résidence "Tout Vent" et la construction de 55 logements locatifs sociaux en BBC (bâtiment basse consommation),
- d'approuver le bail emphytéotique,
- d'approuver la passation de la convention pour une durée de cinquante-cinq (55) ans,
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à conclure et à signer le bail emphytéotique et la convention à intervenir avec HABITAT 17, portant sur la construction de 55 logements neufs et la réhabilitation de 48 logements.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 octobre 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD

Hubert THOMAS

De: L Bourdel [gestion.operations@habitat17.fr]
Envoyé: mardi 24 septembre 2013 16:28
À: Hubert THOMAS
Objet: TR: Rue des Arts à Royan
Pièces jointes: BAIL Royan Rue arts.doc

Bonjour,

Suite à notre conversation d'hier, veuillez trouver ci-dessous l'email de la CDC demandant un bail de 55 ans, ainsi que le projet de bail modifié.

Vous remerciant par avance de présenter ce dossier à votre prochain conseil municipal du 4 octobre, Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cordialement,

Laëtitia BOURDEL
Responsable du Développement du Patrimoine



9-11 avenue de Mulhouse
17041 La Rochelle Cedex 1

Tél : 05 46 27 65 40
Fax : 05 46 41 36 41
gestion.operations@habitat17.fr

 Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce courriel que si nécessaire.

De : Postaire, Rudhy [<mailto:Rudhy.Postaire@caissedesdepots.fr>]
Envoyé : mardi 24 septembre 2013 16:03
À : gestion.operations
Objet : Rue des Arts à Royan

Madame Bourdel,

Suite à notre entretien téléphonique du 24/09/2013, concernant l'opération de construction de 55 logements rue des Arts à Royan, je vous confirme que les règles prudentielles de la Caisse des Dépôts imposent que le bail emphytéotique passé entre l'opérateur du logement social et la collectivité s'achève au moins 2 ans après l'extinction du prêt le plus long, soit 52 ans à compter de la 1^{ère} date d'échéance.

Je vous préconise donc de demander à rédiger le bail pour une durée de 55 ans, étant donné que ce document nous est indispensable afin de procéder à l'établissement du contrat de prêt.

Bien cordialement.



Rudhy POSTAIRE
Chargé de développement

DIRECTION REGIONALE POITOU-CHARENTES
14, boulevard Chasseigne – 86036 Poitiers Cedex
Tél. : 05.49.60.36.08
Portable : 06.33.14.91.73
rudhy.postaire@caissedesdepots.fr